

# Auto-entrepreneur : où domicilier son entreprise ?

Lorsque vous démarrez en tant qu'auto-entrepreneur, vous devez enregistrer votre micro-entreprise. Il s'agit de l'adresse administrative de votre structure. La plupart des auto-entrepreneurs choisissent leur adresse personnelle pour domicilier leur entreprise. Cependant, ce n'est pas la seule option ! Mais à quoi sert la domiciliation d'entreprise ? Où domicilier et comment choisir ? Toutes les réponses dans cet article !

Qu'est-ce que la domiciliation d'une société ?

La domiciliation de votre société est une étape clé de sa création. Il détermine le siège social, avec des impacts importants sur l'avenir de votre entreprise.

## Domiciliation d'une société : définition

La domiciliation d'une société correspond à son adresse administrative et fiscale. C'est le siège social de la société. Un auto-entrepreneur est obligé d'avoir un siège social pour lancer sa micro-entreprise : c'est un pré-requis pour obtenir une immatriculation... et donc le droit d'exercer ! La domiciliation se fait auprès du centre compétent des formalités des entreprises, selon l'activité exercée :

- URSSAF pour les professions libérales ;
- RCS (registre du commerce et des sociétés) pour les professions commerciales ;
- Chambre des métiers pour les métiers de l'artisanat.

Pour la localisation du domicile de votre micro-entreprise, vous avez le choix entre :

- un logement personnel ;
- locaux commerciaux ;
- société de domiciliation ;
- espace de coworking.

Si la plupart des TPE privilégient leur adresse personnelle pour la domiciliation, certaines préfèrent opter pour les autres options pour les offres et avantages qu'elles présentent...

Domiciliation of a company: description ?

L'adresse de votre entreprise est cruciale à des fins administratives et fiscales. C'est votre adresse de domiciliation qui détermine la localisation des différentes administrations auxquelles vous êtes rattaché :

- le centre de formalités des entreprises ;
- la sécurité sociale des indépendants ou la CPAM ;
- le service de la fiscalité des entreprises (SIE).

Fiscalement, l'adresse du domicile influence la déclaration de la CFE (cotisation foncière des entreprises). En effet, la cotisation due par les entreprises est calculée en fonction de la localisation géographique du siège social et du taux d'imposition déterminé par les autorités locales... Il peut donc être plus avantageux d'établir le siège social de votre micro-entreprise dans une ville autre que celle où vous vivez. Faites une simulation avant de choisir !

## Où puis-je domicilier mon entreprise ?

Logement personnel, local commercial, espace de coworking... Voici les principales caractéristiques des lieux où domicilier votre micro-entreprise.

### Logement personnel

Choisir votre adresse personnelle comme domicile de votre micro-entreprise offre 2 avantages majeurs :

- la gratuité : vous n'aurez aucun frais supplémentaire à payer puisque vous êtes chez vous (bureau, facture d'énergie, loyer, etc.) ;
- correspondance simplifiée : vous recevez le courrier et les documents de votre entreprise directement chez vous.

Cette option présente cependant quelques inconvénients :

- autorisation : si vous souhaitez créer une activité de fabrication ou d'accueil de clientèle, vous devrez au préalable obtenir l'autorisation de votre bailleur. En copropriété, vous devrez également obtenir l'autorisation du syndic, quelle que soit l'activité exercée ;
- accueil : vous n'aurez le droit de recevoir votre clientèle que si votre logement est au premier étage.

### Locaux commerciaux

Louer ou acheter un local commercial pour abriter son activité est tout à fait possible dans une micro-entreprise. Vous pouvez le partager avec d'autres entrepreneurs ou l'occuper de façon indépendante.

## **Cette solution est avantageuse pour plusieurs raisons :**

- visibilité : disposer d'un emplacement côté rue rend visible votre entreprise et facilite ainsi le développement de sa notoriété ;
- l'accueil : vous accueillez plus facilement collaborateurs et clients ;
- stockage : vous disposez d'un espace de stockage pour vos produits, documents, etc. ;
- identité professionnelle : l'adresse du siège social est distincte de votre adresse personnelle. Votre vie privée est protégée ;
- emplacement : vous pouvez implanter votre entreprise à un endroit plus stratégique.

Cependant, ce type de domiciliation présente un inconvénient majeur. Domicilier sa micro-entreprise dans un local commercial représente un coût, parfois important. Cependant, en tant qu'entrepreneur indépendant, les charges ne sont pas déductibles de votre chiffre d'affaires.

## **La société de domiciliation**

Elle propose aux auto-entrepreneurs une adresse de domiciliation à Paris sans qu'il s'agisse du lieu d'activité. Ainsi, vous disposez d'une adresse pour le siège social de votre micro-entreprise et pouvez exercer votre activité depuis votre domicile, ou depuis tout autre lieu.

## **Une société de domiciliation propose également plusieurs services optionnels avantageux :**

- une permanence téléphonique ;
- une gestion administrative (courriels, stockage de données numériques, bureautique, etc.) ;
- assistance juridique (rédaction de statuts, contrats, etc.) ;
- mise à disposition de bureaux ;
- organisation de réunions ;

- ...

Pratiques, les sociétés de [domiciliation d'entreprise](#) peuvent offrir un gain de temps aux entrepreneurs. Cependant, ils présentent 2 inconvénients majeurs :

- le prix : chaque prestation est facturée en sus du coût de la domiciliation ;
- transparence des données : selon votre contrat, vos informations professionnelles sont portées à la connaissance de la société de domiciliation. Cela peut poser un problème de confidentialité (informations clients, bilans comptables, etc.).

## **Il existe encore une solution alternative : l'espace de coworking.**

L'espace de coworking

Domicilier votre micro-entreprise dans un espace de coworking ? Un parfait compromis entre votre propre logement, une chambre dédiée et une société de domiciliation ! En effet, un espace de coworking peut proposer des services supplémentaires, mais ne s'occupe pas de la gestion administrative de votre entreprise. Vos données sont gérées par vous-même et restent donc confidentielles.

## **Choisir un espace de coworking comme siège de votre micro-entreprise présente de nombreux avantages :**

- bureaux (privatifs ou open-space) et salles de réunion à disposition ;
- réception des courriers et documents professionnels directement sur son lieu de travail ;
- Connexion Internet incluse dans le service ;
- rencontre avec d'autres professionnels (réseautage, collaborations, dynamique de travail, etc.) ;
- les frais d'électricité et de mobilier pris en charge par l'entreprise de coworking ;
- confort des lieux (climatisation, espace détente...) ;
- tarif forfaitaire (donc moins cher que les tarifs proposés par les sociétés de domiciliation) ;

- ...

L'entreprise de coworking ? Une option à envisager sérieusement pour domicilier votre micro-entreprise ! Vous avez besoin d'une adresse pour votre entreprise ? Lestricolores est là

pour vous ! Bureaux, coworking, services à distance... Vous trouverez sûrement la formule adaptée à vos besoins, en France, en Belgique ou en Suisse, avec des prestations à la hauteur de vos attentes.

Vous souhaitez changer l'adresse de votre micro-entreprise dans nos locaux ? Il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre centre de formalités des entreprises. Il ne vous reste plus qu'à profiter des avantages d'une adresse de coworking !